Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502669-20251208-DELIB2025071-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025 (*ouverte à 20h03)*

DATE DE CONVOCATION : 02 DECEMBRE 2025

CONSEILLERS EN EXERCICE : 21

PRESENTS (12) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Isabelle HEDAN, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Annaig PEDRON, Audrey LETERTRE, Mickael QUIMBERT

PROCURATIONS (2) :
Françoise BONHOMME donne pouvoir à Isabelle HEDAN
Philippe RENAUX donne pouvoir à Frédéric MORVAN

EXCUSES (7) :
Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Karen FIANCET, Medhi MAINGUENÉ, Patrick MAINGUENE, Abderrahim ACHAGUI, Delphine POSNIC

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HEDAN

2025.071 – 2.1
VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET DU PLAN DE FINANCEMENT DU FUTUR GYMNASE MULTIFONCTION DE SAINT-ERBLON

Annexe : AVANT PROJET DEFINITIF

Jérôme TOUTAIN, 3eme adjoint en charge de la vie associative et sportive, et Frédéric MORVAN, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et aux opérations d'aménagement, présentent le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, notre commune fait face à une saturation croissante de ses équipements sportifs et culturels. Les écoles — collège Saint-Paul, école publique Louise Michel, école privée Saint-Jean — ainsi que les associations locales nous alertent régulièrement : la salle Du Guesclin, la salle des fêtes et les autres infrastructures ne suffisent plus à répondre aux besoins des 500 collégiens, des élèves du primaire et des nombreux clubs qui animent la vie de notre territoire. Avec une population communale appelée à atteindre 4 500 à 5 000 habitants d'ici quelques années, cette pression ne fera que s'accentuer, risquant de compromettre l'accès au sport, à l'animation locale et à des activités essentielles pour nos jeunes et nos associations.

Ce projet de gymnase n'est pas une initiative isolée. Il est le fruit d'un travail collaboratif entamé dès 2021, impliquant les usagers, les établissements scolaires, les associations et nos partenaires institutionnels, comme le Département d'Ille et Vilaine, avec lequel une convention a déjà été signée pour mutualiser l'usage des équipements sportifs. En septembre 2023, le conseil municipal a validé à l'unanimité la construction d'une salle multifonctions de 24 x 44 mètres, dotée d'une tribune de 250 places et de locaux annexes, ainsi que les aménagements nécessaires pour en faire un espace accessible, moderne et polyvalent. Après un concours de maîtrise d'œuvre, c'est l'équipe de BLAMM ARCHITECTURE qui a été retenue pour concrétiser ce projet, garantissant une réalisation à la hauteur de nos ambitions.

Ce futur gymnase répondra à des besoins concrets : désengorger les salles existantes, offrir des créneaux supplémentaires aux écoles et aux associations, et créer un lieu de vie où sport, éducation et culture pourront se développer harmonieusement. Pour les collégiens, cela signifiera des conditions

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502669-20251208-DELIB2025071-DE

optimales pour leurs cours d'EPS et leurs activités périscolaires. Pour les associations, ce sera l'opportunité de développer leurs projets sans contrainte d'espace. Pour la commune, ce sera un levier d'attractivité, capable d'accueillir des compétitions régionales et de renforcer la cohésion sociale.



Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

Décembre 2025 : Approbation avant-projet en conseil municipal

Février-Mars 2026 : Lancement de la consultation

Avril-Mai 2026 : Attribution – Notification des marchés

Juin : Préparation de Chantier

Juillet 2026 à septembre 2027 : Travaux d'aménagement

Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit comme suit :

Dépenses	Recettes
Etudes dont Maitre d'œuvre : 514 560 € HT	Département - Aide CDST : 201 100 € - Acquis
Travaux : 3 870 200 € HT	Département - Aide sectorielle : 200 000 € - Sollicité
	DETR : 300 000 € - Sollicité
	Agence nationale du Sport : 50 000 € - Sollicité
	Fonds concours RENNES METROPOLE : 800 000 € - Sollicité
	PUP COTTEREUIL : 760 685 €
	Autofinancement et emprunt : 2 072 795 €
Total (€ HT) : **4 384 760 €**	Total (€ HT) : **4 384 760 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avant projet définitif des travaux de construction d'un gymnase multifonction et notamment les documents techniques visés ainsi que le plan de financement

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de/du :

  - l'Etat au titre de la DETR- DSIL, l'agence nationale du sport
  - Département d'Ille et Vilaine au titre du dispositif Contrat de Territoire et de l'aide sectorielle,
  - Rennes Métropole au titre du dispositif du Fonds de concours Transition Ecologique

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502669-20251208-DELIB2025071-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Pour extrait conforme, le 11 Décembre

La secrétaire de séance,
Isabelle HEDAN

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON (35 Ille-et-Vilaine)